

# JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet

Été 2014

Dossier : Démocratie locale,  
le fonctionnement du conseil municipal



LE TOUVET  
G R E S I V A U D A N

# À noter

## Mairie du Touvet

En cas d'urgence, le week-end et les jours fériés, vous pouvez contacter les élus au 06 87 76 15 09

### PERMANENCES DES ÉLUS

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

**Laurence THÉRY**, maire, délégation développement économique et finances.

**André GONNET**, 1<sup>er</sup> adjoint, délégation travaux et réseaux.

**Annie VUILLERMOZ**, 2<sup>e</sup> adjointe, délégation solidarités, vie scolaire et lecture publique.

**Michel NOLLY**, 3<sup>e</sup> adjoint, délégation vie associative.

**Dominique GUILLON**, 4<sup>e</sup> adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

**Cécile BACHELOT**, 5<sup>e</sup> adjointe, délégation urbanisme.

ADRESSE MÉL : [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)

SITE INTERNET : [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)

TÉL : 04 76 92 34 34 - FAX : 04 76 92 34 30

### HORAIRES D'OUVERTURE

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00.

### RÉSERVATION DE SALLES

Catherine Maraud

à la mairie, tél : 04 76 92 34 34

à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, tél 04 58 00 50 37

Mél : [resasalles@letouvet.com](mailto:resasalles@letouvet.com)

### RÉSERVATION DE MATÉRIEL

Jean-François Ortolland

Tél : 04 76 99 75 56

Mél : [resamateriel@letouvet.com](mailto:resamateriel@letouvet.com)

## Accueil de loisirs «Les Grappaloups»

Accueil des enfants de 3 à 11 ans.

Horaires et périodes d'ouverture :

- tous les mercredis et toutes les vacances scolaires de 8h00 à 18h00.

- Fermeture aux vacances de Noël.

Tél : 04 76 92 36 11

Mél : [w.bourdenet@letouvet.com](mailto:w.bourdenet@letouvet.com)

2

## Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél : 04 58 00 50 27 - Mél : [bibliotheque@letouvet.com](mailto:bibliotheque@letouvet.com)

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

### Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

## Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS tient une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34

Mél : [ccas@letouvet.com](mailto:ccas@letouvet.com)

## Multi-accueil «Les Touvetinoux»

Ouverture du lundi au vendredi :

Journée : de 8h00 à 18h00

Demi-journée : de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 18h

Périodes de fermeture :

Les jours fériés - Deux semaines pendant les vacances de Noël

- Le mois d'août.

Tél. 04 76 08 45 35

Mél : [a.rodriquez@letouvet.com](mailto:a.rodriquez@letouvet.com)

## Maison des associations

Catherine Maraud vous accueille à la maison des associations :

- le mercredi de 14h à 19h

- le vendredi de 9h à 12h.

Tél. 04 58 00 50 37

## Point Espace Jeunes

Tous les vendredis hors vacances scolaires de 17h à 19h au 1<sup>er</sup> étage des Grappaloups.

C'est un lieu d'échanges, de rencontres, de détente et de mise en place de projets.

Les jeunes peuvent confier leurs soucis de tous les jours. Les thèmes abordés sont souvent liés au collège, aux rapports entre jeunes et autres difficultés...

Tél. 06 48 71 21 72

Mél : [w.bourdenet@letouvet.com](mailto:w.bourdenet@letouvet.com)

## Relais d'assistantes maternelles

Permanences pour renseigner les parents ou les assistantes maternelles :

- sur rendez-vous, le mardi de 13h30 à 20h et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Temps collectifs pour les enfants et leurs assistantes maternelles :

- mardi de 9h15 à 11h15

- jeudi de 9h15 à 11h15

Tél. 06 33 49 49 01

Mél : [ram@letouvet.com](mailto:ram@letouvet.com)

## Salle du Bresson

Jean-François Ortolland est à votre disposition pour la gestion de la salle du Bresson.

Tél : 04 76 99 75 56

## Services Techniques

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. 04 76 99 75 56

## Service urbanisme

Permanences sur rendez-vous les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Tél. 04 76 92 34 36

Mél. [urbanisme@letouvet.com](mailto:urbanisme@letouvet.com)

## Service vie scolaire

Du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Tél. 04 76 92 34 37

# Édito



## Madame, Monsieur,

Résultat d'un long combat, le droit de vote est le pivot essentiel et fondamental de la démocratie. Le 23 mars vous avez choisi d'élire une équipe municipale chargée de vous représenter, composée de 18 élus majoritaires et de 5 élus minoritaires.

Cette nouvelle majorité, en partie renouvelée, est très motivée par le projet politique qu'elle porte et qui a retenu vos suffrages. Cette équipe est portée par des convictions fortes et communes. Elle rassemble des élus sortants, souvent devenus adjoints, et de nouveaux élus, pour la plupart issus des instances participatives mises en place durant notre précédent mandat, très attentifs à leur nouvel engagement et bouillonnants d'idées neuves. Cette nouvelle majorité souhaite avant tout respecter ses promesses et répondre à vos attentes.

Fait démocratique nouveau que je salue de façon très positive, la loi a permis pour les communes de plus de 1000 habitants que 5 élus, issus d'une liste d'opposition à la majorité sortante, siègent au Conseil municipal. Les droits reconnus aux élus de l'opposition n'ont cessé d'être renforcés, notamment par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Mais pas encore suffisamment selon moi puisque ces droits sont le plus souvent réservés aux communes qui comptent plus de 3 500, voire 10 000 ou 100 000 habitants. C'est pourquoi nous avons choisi avec la nouvelle majorité issue des urnes de donner de larges droits à l'opposition municipale, formalisés dans une délibération votée à l'unanimité le 28 avril. La marque d'un état d'esprit constructif qui, je le souhaite, va désormais présider à nos travaux communs.

Au-delà du vote qui fonde la représentation de l'ensemble des citoyens par leurs élus, il existe de nombreux autres moyens de s'impliquer dans le débat public. Cet exercice de démocratie consultative vous a été proposé pendant 6 ans, et c'est ce que nous vous proposons pour les 6 années à venir, avec l'émergence de nouvelles instances, à découvrir dans ce dossier d'été. Associer tous les citoyens à la décision publique, créer du débat, apporter des expertises à chaque projet. C'est l'aventure citoyenne, politique et humaine qui vous est proposée dans les instances de démocratie locale au Touvet.

En attendant de vous retrouver nombreuses et nombreux autour de dialogues riches et porteurs d'avenir, je vous souhaite de bonnes vacances, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

**Laurence Théry**  
Maire de Le Touvet

# Sommaire

Le Touvet pratique .....	Page	2
Éditorial .....	Page	3
Dossier : le conseil municipal et vous, habitants et citoyens .....	Pages	4 à 20
Expressions politiques .....	Pages	21
Panorama institutionnel .....	Pages	22 à 23
Vie de la Commune .....	Pages	24 à 29
Environnement .....	Pages	30 à 31
Conseil Municipal .....	Pages	32 à 34
État Civil/Petites Annonces .....	Page	35
Regards sur... ..	Page	36

**Directeur de la publication** : Laurence Théry

**Rédaction** : L. Théry, B. Bescher, C. Feltz, D. Guillon, P. Jacquier, B. Laguionie, Marc Morize, A. Raffin, P. Veuillen, A. Vuillermoz

**Photos** : B. Bescher, C. Ivanoff (DL), P. Jacquier, A. Nijenhuis, J.-C. Sambain

**Conception graphique** : MoosgraphiX - **Maquettage** : Mairie du Touvet - **Imprimerie** : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

## La démocratie locale au Touvet

Démocratie participative, démocratie locale, démocratie de proximité, autant d'exigences des citoyens depuis 50 ans à participer à la gestion de l'action locale. Bien avant la décentralisation à la fin des années 50, des habitants engagés, militants de tous horizons, revendiquent la possibilité d'inscrire l'initiative citoyenne dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales. Depuis, le mouvement de décentralisation amorcé dans les années 80 et les jalons successifs de la loi ont conforté ce mouvement. L'Isère, et Grenoble en particulier, depuis les Groupes d'action municipale et l'émergence de la politique de ville sous la municipalité d'Hubert Dubedout, sont une terre d'expérimentation et d'implantation de cette forme d'expression citoyenne.

Au Touvet, beaucoup plus modestement, depuis 2008 nous avons fait le choix de la concertation avec tous les habitants, afin d'instaurer un vrai dialogue local. Des commissions extra-municipales, consultatives, ont été ouvertes à tous sur des sujets très différents ; des questionnaires ont émaillé les plus grandes décisions du mandat ; des réunions publiques, des réunions de quartier, des groupes de travail et des comités de pilotage ont présidé à chaque aménagement urbain ; un système d'information réciproque et de liaison permanente a été instauré pour faciliter le dialogue.

En 2014 la municipalité a fait le choix de conserver ce mode de gestion communale, mais souhaite aller encore plus loin. D'autant que la loi du 17 avril 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et des délégués communautaires a produit de grandes avancées démocratiques en abaissant le seuil de la proportionnelle à 1 000 habitants, introduisant dans tous les conseils municipaux une majorité et une minorité municipales et en instaurant l'élection directe des conseillers communautaires. Mais du chemin reste encore à parcourir car si la loi permet l'élection de conseillers municipaux d'opposition, le dispositif législatif ne lui donne à ce jour aucun droit dans les communes de moins de 3500 habitants.

Au Touvet, la majorité municipale a choisi d'ouvrir largement le débat avec les conseillers d'opposition\* : correspondances courriers et numériques, locaux et téléphone mis à disposition, tribune d'expression libre dans le bulletin municipal, participation systématique dans toutes les commissions de travail, consultatives et comités de pilotage, questions orales à la fin du conseil municipal... autant d'éléments constructifs qui permettent à nos élus d'opposition de participer à la vie locale et de travailler.

Pour tout savoir sur la mise en place de cette organisation, de ce fonctionnement et de ces instances démocratiques, petit retour en images et en paroles sur les fondements de notre démocratie locale.

\*Retrouvez le règlement intérieur voté le 28 avril sur le site [www.letouvet.com/La Mairie/Les Conseils municipaux](http://www.letouvet.com/La Mairie/Les Conseils municipaux).



## Les grandes étapes législatives de la participation citoyenne

La loi Voynet du 25 juin 1999 a créé d'un conseil de développement dans les agglomérations et les pays. Ce conseil consultatif composé de représentants de milieux socioprofessionnels et associatifs est associé à l'élaboration du projet de territoire, à sa mise en œuvre et à son évaluation.

La loi de démocratie de proximité du 27 février 2002, complétée en 2010 et 2013, instaure les conseils de quartiers dans les communes de 20 000 habitants et plus comprenant des élus municipaux, des personnalités représentatives et des associations d'habitants pour jouer un rôle consultatif auprès du maire. Dans les communes de 50 000 habitants et plus, le conseil municipal peut décider de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal.

Les lois de 1992, 1995 et 2004 traitent toutes de la consultation locale, c'est-à-dire de la possibilité dans un premier temps pour le maire, ensuite élargi aux exécutifs des autres collectivités, de consulter les électeurs sur toutes les décisions prises par les autorités administratives pour régler les affaires de la collectivité. La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 permet la mise en place d'un référendum local décisionnel dont l'initiative appartient aux seuls élus. Depuis 2005, 1/5ème des électeurs d'une commune ou 1/10ème dans les deux autres collectivités territoriales, peuvent exercer un droit de pétition pour demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence.

## La «démocratisation» des mandats locaux

La loi de démocratie de proximité de février 2002 a progressivement renforcé les droits des élus locaux et les conditions d'exercice de leur mandat. Droits d'absence, suspension d'activité professionnelle et droit à réinsertion garantissent la compatibilité d'exercice d'un mandat et l'activité professionnelle.

Le droit à l'information des élus locaux a été consacré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Le droit des élus locaux à la formation est aussi reconnu depuis 1992, et depuis 2002 la loi Vaillant impose aux assemblées délibérantes de statuer dans les trois mois qui suivent leur renouvellement sur la formation offerte aux élus en exposant les orientations et le montant de crédits ouverts à ce titre.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation au conseil municipal est adressée trois jours francs au moins avant la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. La convocation comprend la liste des questions portées à l'ordre du jour. Au Touvet un rapport de présentation détaillé et des éléments annexes d'information sont envoyés à chacun.

Les commissions réglementaires comme le Centre Communal d'Action sociale, ou la Commission d'Appel d'Offres respectent le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1 000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Afin de garantir l'expression du pluralisme le législateur a reconnu un certain nombre de droits aux élus de l'opposition au sein des conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus. Au Touvet, qui compte à ce jour 3071 habitants, il a été fait le choix de la démocratie locale et nombre de ces droits sont accordés aux élus d'opposition.

La loi du 17 avril 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et des délégués communautaires a produit de grandes avancées démocratiques en instaurant la parité, en abaissant le seuil de la proportionnelle à 1 000 habitants, ce qui introduit dans tous les conseils municipaux une majorité et une minorité municipales, en instaurant enfin l'élection directe des conseillers communautaires.



À l'issue des élections municipales du 23 mars dernier, la liste du maire sortant, Laurence Théry, a été largement majoritaire avec 57,52% des suffrages, ce qui lui a permis d'obtenir 18 sièges au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire, tandis que la liste d'opposition municipale conduite par Vincent Charpentier, recueillant 42,48% des suffrages exprimés, obtenait 5 sièges au conseil municipal.

La séance est toujours ouverte sous la présidence du doyen de l'assemblée, en l'occurrence Dominique Guillon.



Le conseil municipal procède à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Laurence Théry, seule candidate, est élue dès le 1<sup>er</sup> tour par 18 voix et 5 bulletins nuls. Elle est proclamée maire et immédiatement installée.



1<sup>er</sup> adjoint, André Gonnét en charge des travaux et des réseaux

Puis les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Seule Laurence Théry a présenté une liste d'adjoints, élue avec 22 voix, et un bulletin blanc.

# nouveau Conseil municipal le 28 mars 2014



2ème adjointe, Annie Vuillermoz-Genon en charge des solidarités, de la vie scolaire et de la lecture publique



3ème adjoint, Michel Nolly en charge de la vie associative



4ème adjointe, Dominique Guillon en charge de la vie culturelle et du patrimoine



5ème adjointe, Cécile Bachelot en charge de l'urbanisme

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Pour la commune du Touvet, le nombre maximum d'adjoints se situe à 6, mais pour permettre un plus large exercice de responsabilités, le maire a proposé au Conseil Municipal de fixer à 5 seulement le nombre d'adjoints et de confier des délégations à quatre personnes nouvellement élues.



Adrian Raffin est nommé délégué du maire à la concertation, à la communication et à l'aménagement numérique



Brice Laguionie est nommé délégué du maire à l'environnement et au PCET



Patricia Jacquier est nommée déléguée du maire à l'événementiel et au pôle artistique



Jean-Louis Mourette est nommé délégué du maire à l'action sociale

Puis le conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour permettre une certaine réactivité dans la gestion des affaires courantes.

## Les délégations confiées au maire

**-Fixer**, dans les limites d'un montant de 5000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

**-Procéder**, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 3 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

**-Prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**-Accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demande.

**-Décider** de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

**-Exercer**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

**-Intenter** au nom de la commune, et devant toutes les juridictions, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

## Puis est venu le temps des élections des membres des commissions réglementaires



8

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est élu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Laurence Théry a proposé une liste au nom de la majorité et Vincent Charpentier une liste au nom de l'opposition municipale. La liste proposée par le maire a remporté 18 voix, celle de Monsieur Charpentier 5 voix. Sont donc élus, au-delà du maire Président et membre de droit, Jean-Louis Mourette, Christine Micheloni, Annie Vuillermoz-Genon, Sylvie Large et Emmanuelle Ansanay.

La Commission d'Appel d'Offres compte 3 membres titulaires et 3 suppléants élus pour la durée du mandat. Le maire est président de droit et les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Compte tenu du mode de scrutin et de débats déjà largement avancés, le maire a proposé que l'élection se fasse sur la base d'une liste commune. Ainsi la CAO est composée d'André Gonnet, d'Adrian Raffin et de Vincent Charpentier (titulaires), et de Cécile Bachelot, Stéphane Georges et Corinne Feltz (suppléants).

Le maire a ensuite proposé de créer 4 commissions extra-municipales consultatives (Urbanisme, Environnement, Culture et Patrimoine) et un Conseil des sages devant un public souvent composé des membres actifs de ces commissions depuis 6 ans.



Enfin, le Conseil municipal a désigné à l'unanimité des représentants dans les organismes extérieurs, syndicats, établissements publics de coopération intercommunale etc. (dont vous trouverez le détail dans la présentation des élus du Conseil Municipal à suivre ndlr).



## Présentation des élus municipaux : portrait, fonctions et missions

Le conseil municipal est composé de 18 conseillers municipaux majoritaires...



...et de 5 conseillers municipaux d'opposition.





**Le maire, Laurence Théry**

50 ans – Mariée – 3 enfants

Fonctionnaire territorial au Conseil général de l'Isère

**Élue sortante – Membre de la Majorité**

Délégation au développement économique, en charge des finances communales.

Membre de droit et présidente de toutes les commissions réglementaires (commission d'appel d'offres, centre communal d'action sociale) et extra-municipales.

Représentante de la commune aux conseils d'administration du collège du Touvet et de la Maison Saint-Jean, au SERGADI, au Syndicat d'Assainissement des Iles (SADI), à l'Office de tourisme du Grésivaudan  
Conseillère communautaire, 3ème Vice-présidente en charge de la gestion de l'espace et du foncier. Représentante de la Communauté de communes à Association de gestion de La Combe Madame, à l'AURG et à l'EPScot.

Membre de la commission aménagement de l'espace et foncier de la Communauté de Communes du Grésivaudan.



**Le 1er adjoint, André Gonnet**

56 ans – Marié – 2 enfants

Responsable adjoint d'un groupe d'exploitation à EDF

**Élu sortant – Membre de la Majorité**

Délégation aux travaux et aux réseaux

Membre de la commission d'appel d'offres et de la commission Urbanisme

Président du Syndicat Intercommunal Torrent Bresson (SITOB)

Nouveau Président du Syndicat d'Assainissement Des Iles (SADI)

Représentant de la commune au Syndicat des Dignes et Canaux, aux Pompes funèbres intercommunales, au SERGADI



**La 5e adjointe, Cécile Bachelot**

37 ans – Mariée – 3 enfants

Sage femme

**Élue sortante – Membre de la Majorité**

Délégation à l'urbanisme

Présidente de la commission urbanisme, membre de la commission d'appel d'offres

Représentante de la commune au Syndicat de Démoustication et au Syndicat d'Assainissement Des Iles (SADI)

Membre des commissions « aménagement de l'espace et foncier » et « habitat et logement » de la Communauté de communes du Grésivaudan



**La 4e adjointe, Dominique Guillon**

64 ans – Mariée – 3 enfants

Enseignante à la retraite

**Élue sortante – Membre de la Majorité**

Délégation aux événements culturels et au patrimoine

Présidente de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire

Représentante de la commune au Parc de Chartreuse et à l'Office de Tourisme du Grésivaudan

Membre des commissions « culture » et « tourisme » de la Communauté de communes du Grésivaudan



**La 2ème adjointe, Annie Vuillermoz-Genon**

57 ans – Mariée – 2 enfants  
Conservateur de bibliothèque

**Élue sortante – Membre de la Majorité**

Délégation aux solidarités, à la vie scolaire et à la lecture publique  
Membre du Centre Communal d'Action Sociale et de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire  
Représentante de la commune au Conseil d'administration du collège du Touvet  
Membre des commissions culture et petite enfance de la Communauté de communes du Grésivaudan



**Le 3e adjoint, Michel Nolly**

43 ans – Séparé – 1 enfant  
Informaticien

**Élu sortant – Membre de la Majorité**

Délégation à la vie associative  
Membre de la commission sports de la Communauté de communes du Grésivaudan



**La conseillère déléguée, Patricia Jacquier**

53 ans – Mariée – 3 enfants  
Artiste plasticienne

**Nouvelle élue – Membre de la Majorité**

Délégation à l'événementiel et au pôle artistique  
Membre de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire



**Le conseiller délégué, Brice Laguionie**

52 ans – Vie maritale – 2 enfants  
Psychothérapeute

**Nouvel élu – Membre de la Majorité**

Délégation à l'environnement et au Plan Climat Energie Territorial (PCET)  
Président de la commission environnement  
Représentant de la commune à l'association départementale Isère Drac Romanche, au Syndicat des Dignes et Canaux, au Syndicat d'Assainissement Des Iles (SADI)  
Membre de la commission insertion-emploi de la Communauté de communes du Grésivaudan



**Le conseiller délégué, Jean-Louis Mourette**

63 ans – Marié – 3 enfants  
Educatrice à la retraite

**Nouvel élu – Membre de la Majorité**

Délégation à l'action sociale  
Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
Membre de la commission jeunesse-prévention de la Communauté de communes du Grésivaudan  
Représentant de la commune à la Coordination Territoriale pour l'Insertion (CORTI), à la Coordination Territoriale pour l'Autonomie (CORTA), au Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA), à l'ADPA, au Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), et aux Pompes funèbres intercommunales



**Le conseiller délégué, Adrian Raffin**

26 ans – Vie maritale  
Directeur de cabinet

**Nouvel élu – Membre de la Majorité**

Délégation à la concertation, à la communication et à l'aménagement numérique  
Animateur du Conseil des Sages  
Membre de la commission d'appel d'offres  
Membre des commission « économie » et « numérique et haut débit » de la Communauté de communes du Grésivaudan



**Le conseiller municipal, Arnaud Briat**

38 ans – Marié – 2 enfants  
*Directeur scientifique ingénierie biomédicale*

**Nouvel élu – Membre de la Majorité**

Animateur du Conseil Municipal d'Enfants  
 Membre de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire  
 Représentant de la commune au Syndicat Intercommunal Torrent Bresson (SITOB)  
 Membre de la commission tourisme de la Communauté de communes du Grésivaudan



**La conseillère municipale, Sylvie Large**

51 ans – Mariée – 3 enfants  
*Sophrologue*

**Nouvelle élue – Membre de la Majorité**

Animatrice du Conseil Municipal d'Enfants  
 Membre du CCAS et de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire  
 Membre de la commission agriculture et forêt de la Communauté de communes du Grésivaudan



**La conseillère municipale, Christine Micheloni**

45 ans – Vie maritale – 3 enfants  
*Assistante de gestion*

**Élue sortante – Membre de la Majorité**

Membre du CCAS, de la commission urbanisme et de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire



**La conseillère municipale, Aude Moussy**

36 ans – Mariée – 2 enfants  
*Professeur des écoles*

**Élue sortante – Membre de la Majorité**

Membre de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire



**Le conseiller municipal, Franck Pourchon**

39 ans – Vie maritale – 3 enfants  
*Ingénieur en électronique*

**Nouvel élu – Membre de la Majorité**

Membre de la commission environnement  
 Représentant de la commune au Parc de Chartreuse, au Syndicat de Démoustication et au Syndicat Intercommunal Torrent Bresson (SITOB)  
 Membre de la commission agriculture et forêt de la Communauté de communes du Grésivaudan



**Le conseiller municipal, Stéphane Georges**

44 ans – Vie maritale – 4 enfants  
*Chef de projet en informatique*

**Nouvel élu – Membre de la Majorité**

Membre de la commission d'appel d'offres et de la commission urbanisme  
 Représentant de la commune au Syndicat Intercommunal Torrent Bresson (SITOB)



**La conseillère municipale, Gaëlle Ratahiry**

*36 ans – Mariée – 3 enfants  
Professeur des écoles*

**Élue sortante – Membre de la Majorité**

Membre de la commission environnement



**Le conseiller municipal, Pascal Veillen**

*53 ans – Marié – 2 enfants  
Ingénieur*

**Élu sortant – Membre de la Majorité**

Membre de la commission environnement

Conseiller communautaire

Membre de la commission transports et déplacements de la Communauté de communes du Grésivaudan

## Les élus de l'opposition municipale



**Le conseiller municipal, Vincent Charpentier**

*44 ans – Marié  
Support technico-commercial pour les PME et TPE innovantes dans le cadre de leur développement à l'international.*

**Nouvel élu – Membre de l'opposition**

Membre de la commission d'appel d'offres



**La conseillère municipale, Emmanuelle Ansanay**

*43 ans – Mariée – 2 enfants  
Assistante sociale*

**Nouvelle élue – Membre de l'opposition**

Membre du CCAS et de la commission culture, événementiel, patrimoine et histoire



**Le conseiller municipal, Gilles Lejeune**

*52 ans – Marié – 3 enfants  
Ingénieur Chercheur*

**Nouvel élu – Membre de l'opposition**

Membre de la commission environnement



**La conseillère municipale, Corine Feltz**

*42 ans  
Conseil au TPE*

**Nouvelle élue – Membre de l'opposition**

Membre de la commission d'appel d'offres et de la commission urbanisme



**Le conseiller municipal, Christian Robert**

*45 ans  
Directeur de projets*

**Nouvel élu – Membre de l'opposition**

## Dans des commissions consultatives,

dont les membres et les présidences ont été désignés lors du conseil municipal du 28 avril 2014, à l'issue de candidatures spontanées, de cooptation ou tout simplement de la reconduction de membres d'ores et déjà intégrés dans ces instances au cours du mandat précédent et toujours motivés :



### La commission Urbanisme

examine les autorisations d'urbanisme en cours d'instruction et se prononce sur les avis à rendre. Elle peut aussi donner des avis sur des aménagements urbains et être un lieu de communication pour toute actualité ayant trait à l'urbanisme.

Les membres : Cécile Bachelot (présidente), André Gonet, Christine Micheloni, Stéphane Georges, Corinne Feltz, Emmanuel Adamczyk, Benjamin Defay, Nicolas Ferraris, Caroline Jaulin, Alain Raffin, Guy Rambaud, Bruno Steffanut, Laurent Louis, architecte conseil.

La commission d'installation a eu lieu le 16 mai.

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur de cette commission sur le site de la commune ([www.letouvet.com/La Mairie/Vie démocratique](http://www.letouvet.com/La_Mairie/Vie_démocratique)).



## La commission Environnement

effectue un travail d'étude et de préparation sur toutes les thématiques et dossiers en lien avec les questions d'environnement, sur lesquels elle émet un avis consultatif. Elle assure également un rôle éducatif à propos d'environnement auprès des habitants du village et travaille en concertation avec les acteurs concernés par les sujets traités.

Les membres : Brice Laguionie (président), Franck Pourchon, Gaëlle Ratahiry, Pascal Veullen, Pierre Bancilhon, Maryse Berlandis, Alain Blumet, Alain Chaffanel, Bruno Faure, Michel Georges, Étienne Maps, Renée Nolly, Pierre Raffenot, Davy Rucat, Jean-Claude Sambain, Bruno Steffanut, Gilles Lejeune, Marc Tassan.

La commission d'installation a eu lieu le 3 juin.

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur de cette commission sur le site de la commune ([www.letouvet.com/La Mairie/Vie démocratique](http://www.letouvet.com/La_Mairie/Vie_démocratique)).



## La commission Culture et patrimoine

Cette commission traite de tous sujets relatifs à la culture et à l'animation à savoir les manifestations se rapportant à la musique, aux arts plastiques et graphiques, à la lecture et à la vie festive du village en général. Elle est également un outil au service de la valorisation du village, de ses habitants et de ses traditions et à ce titre elle a également en charge les sujets se rapportant au patrimoine (architecture, traditions locales, savoirs faire...)

Les membres : Dominique Guillon (présidente), Aude Moussy, Annie Vuillermoz-Genon, Patricia Jacquier, Sylvie Large, Christine Micheloni, Arnaud Briat, Emmanuelle Ansanay, Josiane Tassan, Jeanine Boucharlat, Maïté Morize, Jean-Claude Sambain, Mélanie Cuillandre, Cécile Vallée, Isabelle de Quinsonas, Valérie Alliotte.

La 1<sup>ère</sup> commission s'est déroulée le 13 mai.

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur de cette commission sur le site de la commune ([www.letouvet.com/La Mairie/Vie démocratique](http://www.letouvet.com/La Mairie/Vie démocratique)).

## Et bientôt au Conseil des « sages »

Créé à la suite de l'élection municipale du 23 mars dernier, le Conseil des Sages est une nouvelle instance de concertation, de réflexion et de proposition qui peut éclairer le Conseil municipal sur tous les sujets touchant à la vie de la commune du Touvet. Il répond au souhait de personnes plus âgées de la commune de poursuivre leur engagement au service de la collectivité. Il permet à la municipalité de recueillir un éclairage différent sur tous sujets d'intérêt général.

Le Conseil des Sages est composé de 18 membres répartis en 3 collèges : anciens élus, anciens responsables associatifs et Touvétains de plus de 65 ans.

Le Conseil des Sages traite des sujets de la vie communale proposés par le maire ou dont il s'est autosaisi. Pour chacun des sujets traités, les membres s'engagent à rendre au maire un avis collégial issu de leurs échanges. Les avis sont publiés dans le bulletin municipal.

## Appel à candidatures

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR DANS LE CONSEIL DES SAGES, MERCI D'ENVOYER VOS CANDIDATURES AVANT LE 31 JUILLET À MADAME LE MAIRE, MAIRIE DU TOUVET 700 GRANDE RUE 38660 LE TOUVET.



## Dans un Conseil municipal d'enfants

car les plus jeunes ont aussi leur instance démocratique élue. Le conseil municipal des enfants s'est à nouveau réuni le 29 avril dernier.

Après deux années de mandat, les quinze jeunes élus travaillent désormais avec les conseillers municipaux Sylvie Large et Arnaud Briat.

Un point a été fait sur les projets en cours, et de nouvelles idées ont émergé : les jardins partagés (plantation de tulipes en faveur d'une œuvre caritative), un projet artistique (Totem réalisé par les enfants du village), etc.

Le premier conseil a aussi été l'occasion d'évoquer le prochain scrutin, qui sera organisé au sein de l'école élémentaire.

Le CME se réunit le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois. Le maire, les adjoints et les conseillers délégués prévoient de venir régulièrement rencontrer leurs jeunes homologues en fonction des thèmes abordés.



## Au Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS s'est déjà réuni deux fois les 4 avril et 23 mai, en présence des membres élus (pour mémoire nldr Laurence Théry, Annie Vuillermoz-Genon, Christine Micheloni, Sylvie Large, Emmanuelle Ansanay, Jean Louis Mourette) et de personnalités qualifiées, puisque le CCAS est une instance paritaire qui compte 5 membres externes qui, compte tenu de leurs expériences multiples, apportent une vision différente et enrichissante face à toutes les situations complexes qui lui sont soumises. Il s'agit de Jeanine Boucharlat, Maité Morize, Pierre Boullier, Evelyne Vidal, Anna Mazza.

À l'ordre du jour de ces premières réunions l'élection de Jean-Louis Mourette comme Vice-président et sa nomination comme représentant du maire dans différents instances.

### Jean-Louis Mourette

63 ans – Éducateur à la retraite  
Délégué du maire à l'action sociale



Une fois le budget voté ce fut l'occasion de faire un bilan des 6 années écoulées et de rappeler les faits marquants du mandat précédent : la consolidation du périmètre du CCAS incluant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ; l'amélioration du service offert aux jeunes, avec un développement de l'activité et une diminution des coûts ; la performance du centre-aéré avec une redéfinition des tarifs, une augmentation de la fréquentation, un diminution des coûts et le développement qualitatif de l'offre ; la stabilisation de la halte-garderie vis-à-vis de la fréquentation, de la relation avec les parents, de la gouvernance de la structure et de la professionnalisation du personnel ; le travail sur l'offre réalisé par la nouvelle coordinatrice du relais d'assistantes maternelles ; et l'intégration des objectifs et du sens de l'action de la municipalité dans un véritable projet politique formalisé dans le projet éducatif global de la commune.

Les perspectives 2014 - 2020 ont aussi été présentées et le travail engagé dès la première réunion. Toutes ces orientations, articulées autour d'une nouvelle charte\* votée le 11 juillet feront l'objet d'un zoom spécial lors d'un prochain bulletin municipal. D'ores et déjà, ces axes politiques sont intégrés dans le vote du budget primitif 2014 qui s'établit conformément au tableau financier présenté ci après, et qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	505 060,39 €	505 060,39 €
Investissement	880,13 €	880,13 €
Total	505 940,52 €	505 940,52 €

\* Vous pouvez retrouver la charte d'engagement du CCAS sur le site de la commune ([www.letouvet.com/actionsociale/presentation](http://www.letouvet.com/actionsociale/presentation)).

## Et dans bon nombre d'instances participatives

**Avec une politique jeunesse globale** définie au Touvet qui s'incarne dans un projet éducatif territorial construit en 2013, avec tous les acteurs concernés par le suivi des enfants et des jeunes du village.

**Grâce à l'implication des usagers dans la vie des structures, et au fonctionnement d'instances participatives intégrées à la mise en pratique et la construction des projets.**

\***Le comité de pilotage du projet éducatif** est l'instance la plus large puisque ce comité est chargé de mettre en dialogue l'ensemble des co-éducateurs. Il rassemble des représentants de l'éducation nationale (écoles, collège), des institutions comme la CAF, des acteurs locaux privés (comme les assistantes maternelles) ou associatifs en lien avec l'enfance, des professionnels de toutes les structures enfance et bien sur, les usagers de ces mêmes structures représentés par des parents délégués. Son rôle est essentiel : il s'agit de développer une connaissance mutuelle approfondie, de mieux appréhender les fonctionnements et contraintes de chacun, pour inventer ensemble les actions et dispositifs visant l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants et de tous les jeunes vivant au Touvet. La diversité des regards permet de faire évoluer les services et les projets. L'application de la réforme des rythmes à l'école a ainsi été passée au « peigne fin » lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 15 mai, marqué par la richesse des échanges et la confiance qui se solidifie.

\***Le conseil de crèche** rythme depuis 2012 la vie du multi-accueil « les Touvetinoux ». Outil de communication entre tous les intervenants (professionnels, parents, élus, CCAS), il permet de croiser les avis des parents et les impératifs gestionnaires, de faire évoluer les pratiques pour le bien-être des petits. Des parents sont élus chaque année, au premier trimestre scolaire.

\***La commission d'attribution des places** est une déclinaison du conseil de crèche. Elle se réunit au moins 2 fois par an pour très concrètement analyser les dossiers des demandeurs et déterminer quels enfants seront accueillis, en fonction de critères d'âges, de mixité sociale, de mixité de types d'accueil, ponctuel ou régulier.

\*Pour dynamiser le travail mené avec les jeunes, **un groupe prévention-animation-jeunes a été constitué en 2012**, animé lui aussi par un comité de pilotage. Après un diagnostic intercommunal effectué en 2009-2010 un groupe de travail prévention-jeunes a été actif au Touvet. Les parents ont contribué à l'élaboration d'un plan d'action en lien avec les acteurs locaux - gendarmerie, collège, commune, communauté de communes. Les jalons sont posés, le travail va se poursuivre avec l'arrivée d'un éducateur de l'APASE. Récemment recruté il doit intervenir au Touvet auprès des jeunes, à l'écoute des usagers.

\***Une commission marché**, présidée par le maire, en présence du délégué à la concertation réunit deux fois par an les commerçants non sédentaires pour discuter de l'évolution du marché du samedi matin et décider ensemble de l'intégration de nouveaux commerçants.



## Au plus près des habitants

**Pour communiquer avec vos élus, nous vous rappelons** qu'il faut faire remonter vos demandes en priorité aux élus pour en assurer le meilleur suivi. D'où l'importance de laisser une trace écrite (cahier, mail, courrier, relevé d'appel).

Un cahier « de remarques et demandes » est à votre disposition à l'accueil de la mairie. Régulièrement consulté par le maire et le délégué à la concertation communication, il donne lieu à des réponses orales ou écrites. Vous pouvez aussi dialoguer avec les élus par mail, soit par le biais du formulaire de contact proposé sur le site internet de la mairie ([www.letouvet.com](http://www.letouvet.com), onglet « contact »), soit en écrivant directement à l'adresse mail des élus ([prenom.nom@letouvet.com](mailto:prenom.nom@letouvet.com)).

Pour éviter que certaines de vos demandes ne soient pas transmises un relevé systématique d'appel doit permettre aux services de la mairie de noter et de transmettre la teneur de vos appels téléphoniques.

**Pour avancer encore plus loin dans l'écoute de vos besoins et l'analyse des situations de proximité une cellule de concertation supplémentaire va vous être proposée dans les mois à venir.** « Mon quotidien dans mon quartier » consiste à organiser une visite dans chaque quartier une fois par an avec les habitants du quartier concerné, pour dialoguer et recenser les problèmes rencontrés au jour le jour dans chaque quartier. Tout ne pourra pas être réglé tout de suite mais cela permettra un suivi un peu plus formalisé de vos demandes et de vos besoins. Une liste des quartiers recensés et des élus responsables, accompagnée d'un calendrier des rencontres programmées doit paraître dans le prochain journal municipal.



# Expressions Politiques

## Du groupe de la majorité municipale...



Nouveauté dans ce bulletin municipal, la majorité et l'opposition ont leur espace d'expression politique. Bien que la loi ne l'impose pas à notre commune, nous avons quand même souhaité donner à la minorité les moyens de s'exprimer en lui offrant une tribune chaque trimestre.

Des outils de travail lui ont également été mis à disposition, là encore au-delà de ce que la loi impose : accès à un bureau à la maison des associations, boîte aux lettres à la mairie, boîtes e-mail, intégration dans toutes les commissions municipales, extra municipales, et groupes de travail consultatifs...

Nous sommes attachés à cette conception ouverte de la vie démocratique qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat. Durant six années, une place très importante a été laissée à l'expression des Touvétiens grâce à divers dispositifs de concertation. Concertation qui se poursuit durant ce mandat par l'intermédiaire des commissions municipales et de différents groupes de travail thématiques. Avec là encore des nouveautés : création d'un Conseil des Sages avec un appel à candidatures que vous trouverez dans ce journal, création de visites de quartiers, supports supplémentaires de communication etc.

Donner les moyens à la minorité de s'exprimer et aux Touvétiens de participer à la prise de décision pour les grands projets qui les concernent, voilà la conception que nous nous faisons de notre démocratie locale, dynamique et participative.

A. Raffin pour le groupe de la majorité municipale

## ...Aux élus de l'opposition municipale



Avoir de l'IDEE...

**Inform**, sur les questions débattues au niveau communal et intercommunal ;

**Décl**, avoir une vision d'ensemble des actions à mener ;

**Ech**, confronter les avis différents, pour arriver aux solutions les plus adaptées ;

**Ec**, vos demandes, vos remarques, vos propositions ;

Voici le rôle que nous entendons jouer en tant qu'élus d'opposition.

Nous sommes conscients que pour un maire qui a effectué un premier mandat sans représentation de l'opposition, l'exercice est nouveau et ardu. À nous de lui faciliter la tâche.

C'est l'objectif de nos premières demandes, non encore satisfaites :

- Définir une nouvelle organisation de travail pour un débat de qualité.
- Disposer de moyens pour permettre aux habitants du Touvet de nous rencontrer.
- Avoir connaissance des sujets à traiter en amont des délibérations.

Au-delà, notre souci est que la logique de territoire élaborée et centralisée dans les couloirs de la Communauté de Communes, cesse de vouloir s'imposer à tous de façon identique, en ignorant les réalités de terrain et nos spécificités.

Nous interpellons les élus majoritaires sur les délibérations intercommunales, à chaque fois que le consensus communautaire nous semblera favoriser l'appauvrissement de la démocratie représentative.

Retrouvez-nous sur : [nouvelelanautouvet.wordpress.com](http://nouvelelanautouvet.wordpress.com)

C. Feltz pour les élus de l'opposition municipale

# Panorama institutionnel



## Élection du Président de la communauté de communes du Grésivaudan et de son exécutif

Les 23 et 30 mars ont eu lieu les premières élections au suffrage universel direct des 83 élus communautaires des 47 communes du Grésivaudan.

Les élus du premier conseil communautaire du lundi 14 avril à l'Espace Aragon à Villard-Bonnot ont réélu Francis Gimbert Président de la communauté de communes du Grésivaudan par 72 voix sur 82 votants.

Puis les membres du conseil communautaire ont élu les membres du bureau, dont la liste s'établit comme suit :

- 1<sup>er</sup> vice-président : Gérard COHARD, Proximité et territoires - Maire de La Ferrière
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Pierre BEGUERY, Economie - Maire de Montbonnot
- 3<sup>ème</sup> vice-présidente : Laurence THERY, Aménagement de l'espace et foncier - Maire du Touvet
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Bernard MICHON, Solidarité et cohésion sociale - Maire de Revel
- 5<sup>ème</sup> vice-présidente : Françoise MIDALI, Petite enfance - Maire de Goncelin
- 6<sup>ème</sup> vice-président : Daniel CHAVAND, Equipements sportifs - Maire de Villard-Bonnot
- 7<sup>ème</sup> vice-président : Roger COHARD, Emploi et insertion - Maire de Le Cheylas
- 8<sup>ème</sup> vice-présidente : Valérie PETEX, Eau, inondations et milieux aquatiques - 2<sup>e</sup> adjointe au maire de Frogès
- 9<sup>ème</sup> vice-président : Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Culture - Maire d'Allevarde
- 10<sup>ème</sup> vice-président : Henri BAILE, Logement et habitat - Maire de Saint-Ismier
- 11<sup>ème</sup> vice-présidente : Dominique FLANDIN-GRANGET, Transports et déplacements - 2<sup>e</sup> adjointe au maire du Versoud
- 12<sup>ème</sup> vice-président : Fabrice SERRANO, Finances et procédures contractuelles - Maire de Saint Bernard du Touvet
- 13<sup>ème</sup> vice-président : Christophe ENGRAND, Tourisme - Maire de Barraux
- 14<sup>ème</sup> vice-présidente : Claudine CHASSAGNE, Agriculture et forêt - Conseillère municipale à Saint-Martin d'Uriage
- 15<sup>ème</sup> vice-président : Christophe BORG, Gestion des déchets ménagers - Maire de Pontcharra

22

Aujourd'hui le Grésivaudan a cinq ans d'existence. Il est le produit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la fusion de cinq communautés de communes et de onze communes non rattachées à une communauté de communes. Jusqu'à ce jour les communautés de communes ont 2 compétences obligatoires de base, l'aménagement de l'espace et le développement économique. La notre s'est dotée de plusieurs autres compétences détenues par les anciennes structures : le logement, l'enfance et la jeunesse, les personnes âgées, les services de proximité, les transports et déplacements, les loisirs, le sport, la culture ; le développement de l'économie et de l'emploi, l'aménagement du territoire, la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Et demain avec la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) adoptée le 27 janvier 2014, les 2 autres textes examinés au Conseil des Ministres le 18 juin dans le cadre d'une réforme territoriale d'envergure, le paysage administratif que nous connaissons pourrait être bouleversé. Nous vous proposons de faire un point précis de ce « panorama institutionnel » en préparation dans un prochain numéro.

## Élections européennes



Les 24 et 25 mai 2014, les Français ont voté pour élire le nouveau Parlement européen. Le scrutin a désigné les noms des 74 eurodéputés qui représentent la France au Parlement de Strasbourg.

Lors des élections européennes, le territoire français est découpé en huit circonscriptions interrégionales. La France dispose de 74 des 751 sièges qui forment le Parlement européen.

Au Touvet les résultats du scrutin s'établissent comme suit :

Inscrits	2 327	
Votants	1 058	45,47 %
Blancs	27	1,16 %
Nuls	13	0,56 %
Exprimés	2 287	98,28 %

Listes	Nombre de voix	Suffrages exprimés
Pour La France, Agir En Europe avec Renaud Muselier (Lump)	161	15,82%
Féministes pour une Europe Solidaire (Ldiv)	0	0
Espéranto Langue Commune Equitable pour L'europe (Ldiv)	1	0,10%
Parti Pirate Sud-Est (Ldiv)	2	0,20%
Communistes (Lexg)	0	0
Démocratie Réelle (Ldiv)	0	0
Europe Ecologie (Lvec)	166	16,31%
Pour une France Royale au coeur de L'europe (Ldvd)	0	0
Régions et Peuples Solidaires (Ldiv)	1	0,10%
Pour une Europe utile aux Français(Ldiv)	0	0
Alliance Écologiste Indépendante (Ldiv)	28	2,75%
Lutte Ouvrière Faire Entendre le Camp des Travailleurs (Lexg)	7	0,69%
Front National (Lfn)	193	18,96%
Force Vie (Ldvd)	0	0
L'Europe de la Finance, Ça Suffit ! Place au Peuple ! (Lfg)	56	5,50%
Parti Fédéraliste Européen (Ldiv)	7	0,69%
Upr Sud-Est (Ldiv)	5	0,49%
Nouvelle Donne (Ldvg)	52	5,11%
Udi Modem les Européens. Liste soutenue par François Bayrou et Jean-Louis Borloo (Luc)	99	9,72%
Mayaud Hors Bords (Ldiv)	0	0
Nous Citoyens (Ldvd)	21	2,06%
Debout la France ! Ni Système, Ni Extrêmes avec Nicolas Dupont-Aignant (Ldvd)	45	4,42%
Choisir Notre Europe (Lug)	174	17,09%

# Vie de la commune

## 69<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Pour la première commémoration de ce nouveau mandat, le maire, Laurence Théry, a engagé un nouveau cycle de portraits de résistantes : elle souhaite ainsi marquer chaque commémoration de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale en célébrant la mémoire de femmes parfois méconnues, et pourtant véritables héroïnes de cette période dramatique.

Une Iséroise, Marie Reynoard, avait illustré la période en 2013. Une autre Iséroise, Rose Valland, l'amorce en 2014 : cette femme discrète, attachée de conservation au musée du Jeu de Paume, dès mars 1941, au péril de sa vie, un rôle capital et consigne tous les détails d'un considérable trafic d'œuvres d'art confisquées par les nazis aux collections privées et publiques, volées à des propriétaires traqués et déportés.

Daniel Maître, Président de la section locale de l'Union des Mutilés et Anciens Combattants, a prononcé un émouvant discours émaillé de souvenirs personnels qu'il a conclu par ces mots « Souvenons-nous du prix de la liberté ».



## La commémoration du 8 mai 1945 en photos



Avec un détachement militaire du 93<sup>ème</sup> régiment des troupes de montagne, sous le commandement du capitaine Laurent Michallat.



Avec la participation de la section locale des anciens combattants de l'Umac, présidée par Daniel Maître.



En présence de la brigade de sapeurs pompiers du Touvet sous le commandement du capitaine Allan Pinel.



Une cérémonie animée par l'Harmonie des 2 Rives, sous la direction de Cédric Bachelet.

## Les Musiciens du Louvre au château du Touvet

Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive les Musiciens du Louvre, à l'invitation de la municipalité, ont joué le 22 mai, dans la grande galerie du château du Touvet, des œuvres des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles empruntées aux répertoires des compositeurs français Jean-Marie Leclair et Jean-Pierre Guignon, du compositeur allemand Georg-Philipp Telemann, et du compositeur italien Luigi Boccherini. Mario Konaka et Laurent Lagresle, violonistes de renommée internationale, ont enchanté le public venu nombreux à ce rendez-vous culturel devenu un rituel apprécié.



## 6<sup>ème</sup> édition de Macadam Peinture

Le 24 mai dernier on était tous très « NATURE » pour cette nouvelle édition de « peinture à tous les coins de rue... ».



Création de costumes en teintures végétales pour des habits « prêts à défiler ».



On pare les plus belles d'atours naturels.



On sort de nos jardins patates et navets qui attendent de vieillir et de se ratatiner.



On compose de charmants petits tableaux faits de feuilles, de fleurs et de brindilles



À la manière d'Arcimboldo on s'essaye à des figures faites de sable, de bois, de feuillages qui disparaissent le soir venu.



Les artistes du spectacle vivant nous entraînent plus loin, avec du rire des émotions et de l'imagination.

25

### Le rituel des ateliers :



Les craies



La terre



La calligraphie



L'essoreuse à peinture

## Vie de la Commune

### Plantes & Jardins au château du Touvet : une 6<sup>e</sup> édition très courue

Non, nous n'étions pas à Courson ce dimanche 1er juin mais c'était à s'y méprendre...

Avec 2 200 visiteurs, cette 6<sup>ème</sup> édition, sous un soleil éblouissant, a été la plus fréquentée.



De la découverte du jardin à la Française, labellisé «jardin remarquable», aux visites guidées des intérieurs du château en passant par les ateliers pratiques de jardinage, de découverte des plantes médicinales sauvages, d'initiation au dessin botanique, chacun a pu acheter des plantes bien sûr, mais aussi des accessoires de jardin, de la poterie, de la ferronnerie, ou autres produits gourmands.



### 17<sup>ème</sup> tournoi international de football à Crolles : Novska était là

Pour la deuxième fois notre ville jumelle de Croatie avait dépêché son équipe de 13 jeunes âgés de 12 ans, pour participer à ce tournoi qui cette année comptait 8 nationalités (Italie, Suisse, Allemagne, Croatie, Maroc, Belgique, Portugal, France).

Entourés, hébergés et soutenus par les membres du comité de jumelage et les élus, nos petits Croates sont arrivés 13<sup>ème</sup> des 20 équipes en lice après 48h de compétition. Ils sont repartis avec leurs prix, la tête pleine de souvenirs.

26



# Cet été au Touvet... et ailleurs dans le Grésivaudan

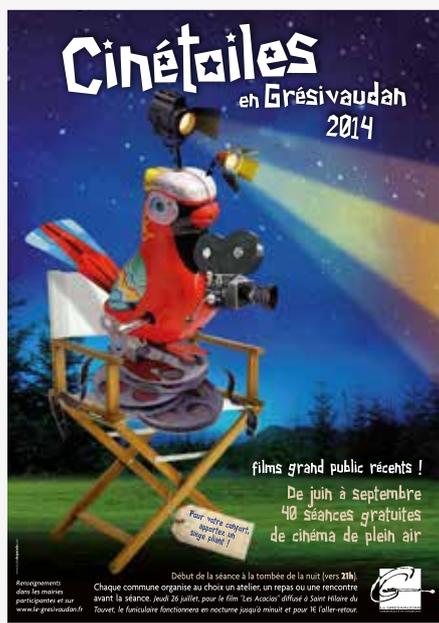
## Grésiblues : 15 ans de blues en Grésivaudan

On a fêté les 15 ans du Grésiblues, du 29 juin au 4 juillet 2014.

Et lundi 30 juin 2014, Blue Mind et Harold Martinez ont enchanté les plus exigeants.



## Du cinéma sous les étoiles



Pour ce festival Cinétoiles 2014, la commune avait choisi une comédie familiale « Boule et Bill » projetée le 2 juillet à la salle du Bresson.

Jusqu'au 31 août vous pouvez aussi découvrir ou redécouvrir gratuitement, à la tombée de la nuit et en plein air, 33 films récents grand public partout dans le Grésivaudan.

Pour vous renseigner sur toutes les autres séances : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) ou programme à récupérer à la mairie.

## Fête nationale du 14 juillet : n'oubliez pas la traditionnelle retraite aux flambeaux le 13 juillet !

Rendez-vous devant la mairie à 21h15 pour une distribution gratuite de lampions.

Nous parcourons les rues à partir de 21h30, en musique avec l'Harmonie des Deux Rives, en compagnie des Anciens Combattants.



## Saint-Gaugnaud : la fête à La Frette !

Dimanche 3 août à partir de 13h à La Frette.  
Venez fêter la Saint-Gaugnaud, fête ancestrale de la Frette, avec son traditionnel et incontournable concours de pétanque.  
Jeux d'enfants et restauration sur place !



## Place Libre !!!

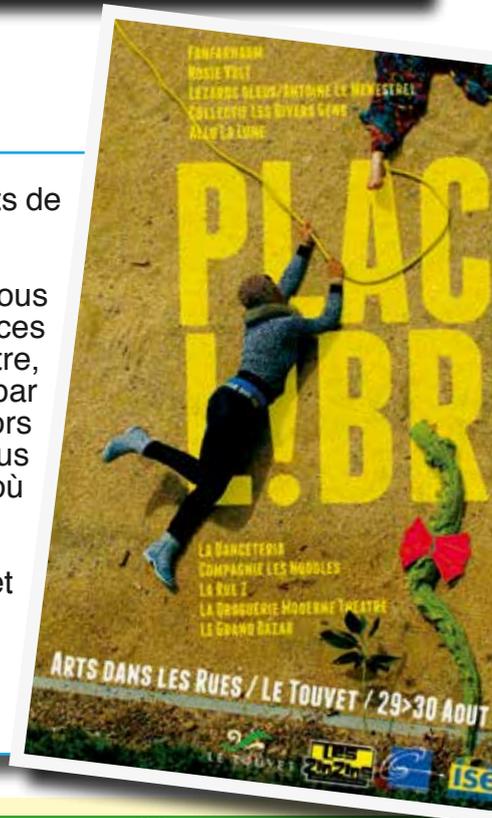
## Festival d'arts dans la rue - 29 & 30 août

Et pour finir l'été en beauté, avant la rentrée, Place libre, le festival d'arts de rue du Touvet les 29 et 30 août.

« Le Touvet a l'immense plaisir de laisser libre cours aux artistes en tous genres sur ses places, rues, impasses, murs, afin de faire de ces espaces un lieu d'expression, de pensée, de beauté [...]. Des musiques, du théâtre, des installations, de la poésie, des acrobaties... Tout ça dans la rue, par de vrais gens en chair et en os. C'est fou, c'est cadeau, c'est beau... Alors on vous attend avec impatience avec nos cœurs et nos désirs. On vous attend afin de vivre des instants où le temps devient autre chose, là où peut-être il a la forme de nos rêves !!! »

Texte intégral et programme disponible à la mairie, sur le site internet et dans les commerces.

+d'infos sur [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)



### VENDREDI 29 AOUT

#### "L'AN OUI"

LA DROGUERIE MODERNE THEATRE / INSTALLATION-THEATRE DE RUE /  
18H : PLACE DE L'EGLISE



OUVREZ LES YEUX ET LES OREILLES. C'EST L'AN OUI !!! TEMPS DU JEU, DE L'ABSURDE ET DE LA POESIE.

TRAVAIL AUTOUR DE LA REAPPROPRIATION D'UNE EXPRESSION PUBLIQUE, DANS LES DIVERS ESPACES QUI COMPOSENT NOTRE SOCIETE PAR DES MOYENS, DES OUTILS DITS "POELITTIQUES". L'ART AU SERVICE DU DIRE.

LA DROGUERIE MODERNE THEATRE FAIT LE CHOIX DE L'ESPOIR ET DE L'OPTIMISME. ET POUR CELA PROPOSE A TOUT UN CHACUN DE RALENTIR, DE S'ARRETER, DE S'ASSEOIR, DE REGARDER ET PRENDRE LE TEMPS POUR ENFIN REFLECHIR ET EMETTRE DES IDEES UTOPIQUES, FANTASTIQUES, REVEES, UNE PAROLE "POELITTIQUE" POUR UN MEILLEUR VIVRE ENSEMBLE. INTERVENTIONS REALISEES AVEC LA PARTICIPATION DES HABITANTS DU TOUVET OU D'AILLEURS.

#### "L'EQUIPE DU 9 JANVIER"

COLLECTIF LES DIVERS GENS / THEATRE DE RUE-DANSE / 18H45 : COUR BIBLIOTHEQUE



"L'EQUIPE DU 9 JANVIER", DE DAVID COUTAZ-REPLAN, EST LE FRUIT D'UNE REMISE EN FORME D'ARTICLES DE L'EQUIPE (QUOTIDIEN SPORTIF LE PLUS LU DE FRANCE). IL DETOURNE LE VOCABULAIRE SPORTIF POUR L'EMMENER SUR LE TERRAIN DE NOS PERFORMANCES QUOTIDIENNES, NOS MANQUEMENTS, NOS DEPASSEMENTS, NOS BLESSURES.

### SAMEDI 30 AOUT

#### "LEZARTS S'EN MELENT"

CIE LEZARTS EN VIE / 20 MN / TOUS PUBLICS / 14H : PLACE DE L'ECCOLE,  
17H30 : PLACE DE L'EGLISE



UNE DIZAINE D'ARTISTES AMATEURS SERONT EN PISTE DANS UN ESPRIT DE PARTAGE ET D'INTERACTIVITE. ILS VOUS FERONT PASSER D'UN UNIVERS A L'AUTRE, DU CLOWN AUX RYTHMES AFRICAINS, ET POURQUOI PAS DE PIERRE PERRET A EDITH PIAF EN PASSANT PAR STARMANIA, SELON LES ENVIES DU MOMENT. LES LEZARTS SONT IMPREVISIBLES MAIS TOUJOURS SURPRENANTS !

#### "L'AN OUI"

LA DROGUERIE MODERNE THEATRE / INSTALLATION-THEATRE DE RUE / TOUS PUBLICS / 10H30 : SUR LE MARCHÉ, 14H30 : PLACE DE L'EGLISE, 16H : PLACE DE L'ECCOLE, 20H15 : DANS LE VILLAGE



LA DROGUERIE MODERNE THEATRE FAIT LE CHOIX DE L'ESPOIR ET DE L'OPTIMISME. ET POUR CELA PROPOSE A TOUT UN CHACUN DE RALENTIR, DE S'ARRETER, DE S'ASSEOIR, DE REGARDER ET PRENDRE LE TEMPS POUR ENFIN REFLECHIR ET METTRE DES IDEES UTOPIQUES, FANTASTIQUES, REVEES, UNE PAROLE "POELITTIQUE" POUR UN MEILLEUR VIVRE ENSEMBLE. INTERVENTIONS REALISEES AVEC LA PARTICIPATION DES HABITANTS DU TOUVET OU D'AILLEURS.

#### "LE PAYS DES MOTS PERDUS"

LE GRAND BAZAR / CREATION AVEC LES ENFANTS DES GRAPPALOUPS, LA MAISON SAINT JEAN, LE "COLLECTIF LA RUE 7" ET LA CIE FANFARNAUM / THEATRE DE RUE-MUSIQUE / TOUS PUBLICS / 30 MN / 15H : PLACE DE L'ECCOLE



OUVREZ GRANDS VOS YEUX ET VOS OREILLES ! AU PAYS DES MOTS-PERDUS, C'EST PAS SI SIMPLE DE SE FAIRE COMPRENDRE. DEPUIS DES LUSTRES, LES GESTICULATEURS N'ECOUTENT PAS LES PALABREURS, QUI NE REGARDENT PAS LES GESTICULATEURS. ET DU COUP C'EST LE BAZAR. ON S'ENTEND PLUS ! IL SUFFIRAIT POURTANT DE TROUVER L'UNISSON, D'ALLER VERS LE MEME ENDRIT... ET LES BRUITS DES UNS POURRAIENT SERVIR LES GESTES DES AUTRES ! ET INVERSEMENT !

# Ateliers théâtre «enfants» et «adultes» du 25 au 29 août !

→ En amont du festival, du 25 au 29 août 2014 trois formes artistiques se développent au Touvet. Toutes les trois accueilleront en leur sein des habitants du Touvet ou d'ailleurs, afin de permettre aux citoyens de faire culture c'est-à-dire de s'exprimer, de s'amuser, de se divertir, et bien que cela se déroule en période estivale, de réfléchir...

## LE GRAND BAZAR

Pour les enfants du centre de loisirs les Grappaloups et les personnes âgées de la Maison Saint-Jean. Du jeu d'acteur, de la musique et du chant, des costumes, des gestes, des danses autour des gesticulateurs et des palabreurs...

Inscriptions et renseignements auprès du centre de loisirs les Grappaloups.

Ce travail s'effectuera avec la Cie Fanfarnaum et le Collectif La Rue Z

## L'AN OUI

Pour les adultes désirant approcher une forme particulière d'art dans la rue.

La Droguerie Moderne Théâtre propose, à partir d'interview d'habitants, d'inventer des situations qui vont permettre de retranscrire cette parole d'habitants. Cela peut se faire sous différentes formes : théâtre, musique, installations (sonores, plastiques, vidéo etc.).

Cette semaine est ouverte à tous (dans la limite des places disponibles). Aucune compétence particulière n'est requise sinon d'être intéressé par cette recherche. Les sessions de travail en groupe auront lieu les soirs de 18h à 21h. Mais il est possible d'être présent tout au long de la journée...

La semaine se finira par une présentation du travail le jour du festival...

Inscriptions et renseignements auprès de Marc Morize : 06 01 05 20 70

## L'ÉQUIPE DU 9 JANVIER

Dans le même temps, le festival propose d'accueillir une compagnie en résidence de création. Le Collectif « les divers gens » sera donc au Touvet du 26 au 29 août. Ils présenteront en ouverture du festival (le 29 août en fin de journée) leur travail en cours « l'équipe du 9 janvier ». Ils ont besoin pour leur spectacle de la participation d'une équipe de sport collectif du Touvet.

Avis aux amateurs !!!

Contact Marc Morize : 06 01 05 20 70

POUR CETTE ÉDITION NOUS RECHERCHONS DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE DONNER UN COUP DE MAIN POUR L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION DES ARTISTES ET BÉNÉVOLES. L'OCCASION DE CÔTOYER DES ARTISTES ET D'ENTRER « À PAS DE LOUPS », « DÉLICATEMENT », « POUR UN MOMENT », DANS LEUR VRAIE VIE. POUR CEUX QUE CELA INTÉRESSE, MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC MARC MORIZE : 06 01 05 20 70

## SAMEDI 30 AOUT

### "LA NATÛR C'EST LE BONHÛR"

ROSIE VOLT / THEATRE DE RUE-CLOWN / 1H / TOUS PUBLICS A PARTIR DE 7 ANS /

16H30 : COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



ROSIE VOLT DESCEND DE SES ALPAGES POUR OFFRIER UN MOMENT DE FÊTES POPULAIRES TYROLIENNES. CHEVROTANTE D'ÉMOTIONS ET SURVOLTEE DE DESIRS, CETTE VIREVOLTEUSE DE LA GLOTTE CAVALE, S'EMBALLÉ ET PÉRD LES PÉDALES QUAND L'AMOUR DEVALE ! UNE BOMBE DE BONHUR EXPLOSE ALORS DEVANT LES YEUX DES SPECTATEURS HE'BEEETES !

### "PSYCHIATRIK FANFAROID"

FANFARNAUM / THEATRE DE RUE-MUSIQUE / TOUS PUBLICS /

18H : PLACE DE L'ÉGLISE



ENTRE SPECTACLE DE RUE ET CONCERT HORS LES MURS, FANFARNAUM VOUS EMPORTE DANS UNE "MISE EN RUE" ÉLECTRIQUE ! FANFARNAUM SAIT SE FAIRE ENTENDRE, TOUCHE LES GENS, TOUCHE À TOUT ET SAIT SURPRENDRE... AU SON À LA FOIS BRILLANT, TRASH ET VIVANT...

### "LA BOURSE OU LA VIE"

LA CIE LEZARDS BLEUS-ANTOINE LE MENESTREL / DANSE-ESCALADE / 40 MN /

TOUS PUBLICS / 19H15 : PLACE DE L'ÉGLISE



IL GRIMPE MASQUE SUR VOS FACADES, DEVANT VOS FENÊTRES. IL DANSE AVEC LE RYTHME DE L'ARCHITECTURE, IL SE SAUCISSONNE COMME UN ANIMAL SUSPENDU À UN CROCHET. IL S'ÉVOLE DANS L'ESPACE DE L'IMAGINAIRE. SON CORPS À VIF EST À FLEUR DE PEAU.

## SAMEDI 30 AOUT

### "PERD PAS LES PÉDALES"

ALLO LA LUNE / ART FORAIN / EN CONTINU QUAND IL LE VOUDRA BIEN



MANÈGE À PROPULSION PARENTALE POUR ENFANT VENGEUR SANS MÉCHANCÉTÉ AUCUNE.

SYLVAIN GOUDET, HOMME DE LA RUE, DES NUITS SATURÉES ET RAPEUSES, OURS AU CŒUR DE GÉANT NOUS HONORE DE SON NOUVEAU PROJET ET CE N'EST PAS SANS UN SACRÉ PLAISIR... IL FAIT TOURNER LES GAMINS...

### "GRRRRRRRRR !!!"

CIE LES NOODLES / INTERVENTION DE RUE / CARTE BLANCHE POUR UN SAUVAGE URBAIN. EN DEAMBULATION TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE.



IL A FAIM. IL A SOIF. IL A SOMMEIL. IL A PEUR. IL A ENVIE. IL EST VOTRE CÔTÉ SAUVAGE, VOTRE CERVEAU REPTILIEN, VOTRE PART D'OMBRE, VOTRE FACE CACHÉE.

IL EST CE QUE VOUS SERIEZ SI VOUS VOUS DÉBARRASSIEZ DE SEPT MILLIONS D'ANNÉES D'HUMANITÉ.

COMPLÈTEMENT LA. PARFAITEMENT INADAPTE. DÉFINITIVEMENT PRIMAIRE.

### "LA DANCETERIA"

ROBERTO LOZANO / LE PLUS PETIT ORCHESTRE POUR DANSER SOUS LA CHALEUR DE LA LATIN MUSIC / TOUS PUBLICS / 21H : PLACE DE L'ÉGLISE



ROBERTO LOZANO, ALIAS ROBBER BANK, ALIAS LES BATMEN, ALIAS "LA PREMIATA ORCHESTRA DI BALLO", VOUS EMMÈNE SOUS DES ÉTOILES CHAUDES, CHALEUREUSES DE CHANSONS TROPICALES EN PLEIN CŒUR DU GRESIVAUDAN. VENEZ BOUGER VOS HANCHES, CA GUINGHE !!!

**+ DES ARTISTES AMATEURS DU GRESIVAUDAN,  
L'HARMONIE DES DEUX RIVES,  
LES BONIMENTEURS,  
ET DES SURPRISES !!!**

# Environnement

## Journée éco citoyenne au Touvet le 17 mai

Elles sont jolies, on ne s'en méfie pas mais pourtant elles sont nuisibles. C'était l'objet de l'intervention de l'association Gentiana sur le thème des plantes invasives en Isère. Une présentation des principales espèces de plantes envahissantes visait à les identifier pour savoir les reconnaître, comprendre leur fonctionnement biologique et écologique, expliquer les nuisances provoquées et les moyens de gestion ou de contrôle possibles. Un temps d'échange a permis de discuter plus largement de la gestion raisonnable au jardin ou dans les espaces communaux (fauche tardive, alternatives aux pesticides, gestion des arbres têtards, etc.).



De 15h à 17h30, le traditionnel nettoyage de printemps réunissait petits et grands, familles, munis de gants et de grands sacs poubelles pour collecter les déchets. Un goûter bio clôturait la journée. Merci à tous les participants pour leur civisme et leur enthousiasme chaque année renouvelés !

## Le 21 mai le Conseil général a inauguré un sentier pédagogique aux Gîtes

Réalisé dans le cadre du projet européen « Couloirs de vie », le Conseil général de l'Isère a aménagé un sentier thématique reliant les communes du Touvet et de La Terrasse dans le corridor biologique du Grésivaudan.

Serge Revel, vice-président du conseil général chargé de l'environnement et du développement durable et Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet avaient fait le déplacement pour présenter tout au long du chemin, des panneaux pédagogiques décrivant les espèces présentes (sanglier, fourmi, lièvre, crapaud, rouge-gorge, buse, chevreuil, pipistrelle,...) et leurs modes de déplacement.



30

Ce sentier ouvert à tous propose une promenade instructive et ludique à faire en famille !





## Attention les chenilles processionnaires du pin sont dangereuses et il faut les combattre

Pour lutter contre cette espèce dite « *Thaumetopoea pityocampa* », les services techniques ont installé au printemps des éco-pièges.

Recommandé par l'INRA, l'éco-piège s'installe sur le tronc des pins ou cèdres infestés de cocons blancs de chenilles processionnaires. Lorsque les chenilles quittent leur nid d'hiver (cocon blanc) en procession le long du tronc pour aller s'enterrer en terre, elles sont stoppées dans la collerette de l'éco-piège et n'ont pas d'autre solution que de descendre dans le tube qui mène dans un sac rempli de terre. Là, elles croient qu'elles sont arrivées dans la terre et elles s'enterrent pour effectuer leur nymphose (chenilles – chrysalide – papillon). Une fois toutes les processions terminées, il suffit de décrocher le sac et de l'amener à la déchetterie.

En traitant les chenilles urticantes, l'éco-piège permet de prévenir des risques sanitaires importants tels que de graves problèmes cutanés, respiratoires et oculaires chez l'homme ; de cécités et nécrose de la langue chez les animaux.



## Actu des transports collectifs

Vous êtes nombreux à nous interpellier sur le manque de lisibilité des informations pour se déplacer en transports en commun. Ainsi un nouvel encart a été créé dans le journal municipal par Pascal Vuillen, membre de la commission transports du Grésivaudan Communauté de communes et par ailleurs conseiller communautaire, pour éclairer cette lecture parfois difficile.

Ce trimestre : « **Comment se rendre à la gare de Goncelin en transport en commun** ».

Peut-être prenez-vous le train tous les jours pour Grenoble, mais savez-vous qu'il est possible de ne pas prendre sa voiture pour se rendre à la gare de Goncelin ? En effet, 3 lignes du réseau de transports du Grésivaudan desservent la gare de Goncelin depuis le Touvet, ce sont les lignes G12, G13 et G30.

Les lignes G12 et G13 proposent les mêmes arrêts : EDF, Maison Saint-Jean, Parking Plaussu et Gendarmerie. Les arrêts de la ligne G30 sont : la Frette, la Conche, les Terrasses de Belledonne et la Gendarmerie.

Tous les renseignements sur ces 3 lignes sont disponibles sur le site du Grésivaudan : <http://www.gresivaudan.org/articles/view.php/2429/liaison-goncelin-gare-le-touvet-tronc-commun-g12-g13-g30-g120-g130> mais sachez qu'avec ces 3 lignes vous avez une correspondance avec tous les trains pour Grenoble entre 6h24 et 9h24 (départ Goncelin) pour l'aller, et entre 16h11 et 19h37 (arrivée Goncelin) pour le retour. Les fiches horaires sont également disponibles à la mairie.

Un trajet coûte 0,50€, mais il est gratuit à partir du moment où vous possédez une carte OURA et un abonnement TER. Alors, pourquoi s'en priver ?

Les usagers des transports en commun peuvent faire remonter à la mairie les difficultés rencontrées ou les suggestions d'amélioration du réseau, en envoyant un mail à Pascal Vuillen, conseiller municipal et conseiller communautaire, à [pascal.vuillen@letouvet.com](mailto:pascal.vuillen@letouvet.com).



## Finances

### Budget général, compte administratif et compte de gestion (28/04/14)

Le compte administratif étant en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune, le Conseil municipal arrête le compte de gestion 2013 pour le Budget Général et adopte le Compte Administratif 2013 pour le Budget Général. Il ressort un excédent de fonctionnement de 361 804,95 € et un excédent d'investissement de 785 587,96 €.

*Délibération adoptée avec 17 voix pour (le maire ne participe pas au vote) et 5 abstentions*

### Budget eau et assainissement, compte administratif et compte de gestion (28/04/14)

Le Compte Administratif étant en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune, le Conseil municipal arrête le Compte de gestion 2013 pour le budget « Eau et Assainissement » et adopte le Compte Administratif pour le budget « Eau et Assainissement ». Il ressort un excédent de fonctionnement de 174 511,63 € et un excédent d'investissement de 242 274,08 €.

*Délibération adoptée avec 17 voix pour (le maire ne participe pas au vote) et 5 abstentions.*

### Budget général, affectation des résultats 2013 (28/04/14)

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du budget général comme suit : Résultat de fonctionnement reporté : 361 804.95 Excédent d'investissement reporté : 785 587.96 Délibération adoptée à l'unanimité. Budget eau et assainissement, affectation des résultats 2013 (28/04/14). Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du budget « eau et assainissement » comme suit : Résultat de fonctionnement reporté : 242 274.08. Excédent d'investissement reporté : 174 511,63.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### Vote des trois taxes locales (28/04/14)

Pour la septième année consécutive, le Conseil municipal a voté le taux des 3 taxes directes locales sans augmentation.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
11.18 %	22.56 %	88.20 %

### Budget général, adoption du budget primitif 2014 (28/04/14)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2014 pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau de synthèse ci-dessous.

*Délibération adoptée avec 18 voix pour et 5 voix contre*

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 950 737.95 €	3 950 737.95 €
Investissement	2 123 293.78 €	2 123 293.78 €
Total	6 074 031.73 €	6074 031.73 €

### Budget eau et assainissement, adoption du budget primitif 2014 (28/04/14)

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif « Eau et Assainissement » pour l'année 2014 pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau de synthèse ci-dessous.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	591 511.63 €	591 511.63 €
Investissement	1 445 917.55 €	1 445 917.55 €
Total	2 037 429.18 €	2 037 429.18 €

## Tourisme

### Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration de l'Office de tourisme du Grésivaudan (28/04/14) dont la commune du Touvet est adhérente depuis le 25 mai 2013

Le Conseil municipal désigne Dominique Guillon, 4<sup>ème</sup> adjointe chargée des événements culturels et du patrimoine, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## Personnel

### Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire, suppression-création de poste (28/04/14) pour l'entretien de la nouvelle caserne des pompiers, à la demande du SDIS

Le Conseil municipal décide donc de supprimer le poste existant à temps partiel de 18,05 heures pour le remplacer par un poste équivalent à temps partiel de 22,05 heures. Délibération adoptée à l'unanimité.

*Accord à l'unanimité*

### Suppression/création d'un poste au service scolaire (13/06/14).

À la suite du départ d'un agent occupant un poste d'encadrement avec un grade inadapté, il est décidé de supprimer ce poste pour le recréer dans un grade adéquat.

*Délibération adoptée avec 20 pour et 3 abstentions*

## Urbanisme

### Autorisation donnée au maire de déposer un permis de démolir (28/04/14)

Pour aménager une ouverture dans le mur situé entre le futur pôle enfance et le chemin à talon, place de la gare, le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à déposer un permis de démolir.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### Renouvellement de bail rural avec la société Alinéa vert (28/04/14)

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## Associations

**Votes de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations (13/06/14), après analyse des rapports financiers des rapports moraux, et compte-tenu de l'historique des attributions, conformément au tableau ci-après présenté :**

Association	Subvention 2014	Association	Subvention 2014	Association	Subvention 2014	Association	Subvention 2014
Ecole de cordes	9 500 €	Tire Clous GM	2 100 €	Volley	700 €	YOGA	400 €
Ecole des 2 rives	9 000 €	Gresi-Blues	1 900 €	Amitié Loisirs	600 €	AEP Bque Alim.	300 €
RCTP	4 300 €	Badminton	1 600 €	ASTT foot	600 €	Touvet Dantan	300 €
TTG	3 100 €	English is fun	1700 €	Club Le Beaumont	600 €	ACR	250 €
ASG	3 000 €	PCDG	1300 €	Ludothèque	600 €	Rock'tamboules	250 €
JUDO	2 600 €	Basket	950 €	GrésiFree-Ride	600 €	UMAC	200 €
HD2R	2 300 €	GV	850 €	Grappashow	600 €	Nounous & Cie	150 €
Sou des écoles	850 €	Comité des Fêtes	800 €	Chorale du Touvet	550 €	TCST (Tennis)	500 €
Atelier Ponts des Arts	500 €	Azimuts & Cie	400 €				

### Renouvellement de la convention avec l'école de musique des deux Rives (13/06/14)

Pour la mise à disposition d'un intervenant musical dans les écoles qui intervient dans les écoles pour sensibiliser les enfants de l'école primaire à la musique, le Conseil municipal décide de renouveler cette convention qui représente cette année un coût de 9 450 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Tarification spécifique pour un visiteur tiers à la cantine (28/04/14)**

Pour répondre à la demande de certains parents de pouvoir découvrir la qualité des repas proposés par la cantine en participant à un service, le Conseil municipal décide de créer un tarif « visiteur ». Seuls les parents d'un élève fréquentant la cantine peuvent bénéficier de ce service qui s'élève à 6,10 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Adoption du règlement intérieur des services scolaires pour la rentrée 2014/2015 (cantine, activités péri-éducatives, périscolaire) (13/06/14)**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Divers**

**Autorisation donnée au maire de signer un avenant au contrat conclu avec le SDIS en date du 9 octobre 2007 (28/04/14) pour augmenter le temps d'entretien de la nouvelle caserne**

Le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer cet avenant.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Fonctionnement du Conseil municipal et expression des conseillers minoritaires (28/04/14)**

Considérant que chacun des conseillers municipaux doit pouvoir exercer son mandat dans des conditions appropriées, le maire propose, au-delà des dispositions légales qui sont imposées aux communes de moins de 3500 habitants, que tous les conseillers municipaux disposent de la communication d'une information préalable aux délibérations votées en conseil municipal, dont le format inclus un rapport et un projet de délibération, des moyens de communication avec les habitants sous format électronique et par courrier, une expression politique dans le journal municipal, l'extension du droit des associations communales aux associations à objet politique, hors financement direct, le droit à des questions orales ayant trait aux affaires communales en fin de séance du conseil municipal, le droit à des questions orales ayant trait aux affaires communales après la clôture du conseil municipal, le droit à la formation pour l'exercice 2014 : il est proposé au Conseil Municipal de ne retenir pour l'année 2014 que les propositions de formations relevant exclusivement de la connaissance des fondamentaux de l'action publique locale ou relevant de la stricte délégation d'un élu. Le montant des dépenses totales est plafonné à 5000 €, soit un tiers du montant légal maximum. Seuls les organismes dûment référencés et agréés au titre de la formation sont retenus. L'ensemble de ces dispositions particulières apparaissent dans le règlement intérieur du Conseil municipal.

**Dématérialisation de l'envoi de tous les documents, y compris convocations aux assemblées délibérantes (28/04/14)**

Dans une préoccupation d'économies budgétaires, de respect de l'environnement, d'efficacité et d'allègement du travail administratif, il est proposé aux élus de recevoir les convocations diverses et tous les documents afférents par email. Les élus qui le souhaitent continuent à recevoir une version papier des convocations et de tous les documents associés.

*> Ces deux dernières dispositions sont adoptées à l'unanimité.*

**Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (13/06/14), qui participe à la définition des valeurs fiscales dans la commune en lien avec l'administration fiscale, avec 8 titulaires et 8 suppléants.**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Mise en place d'une taxe de séjour dans la commune pour le compte de l'Office du Tourisme du Grésivaudan (13/06/14), conformément au tableau suivant.**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Nature de l'hébergement	Tarif retenu
Hôtels, résidences classés deux et trois étoiles	0,60 €
Hôtels, résidences et meublés sans étoile et une étoile	0,40 €
Camping, caravanage, hébergements de plein air trois et 4 étoiles	0,50 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air une et deux étoiles*	0,20 €

**Demande de subvention pour le projet de développement de la zone économique (13/06/14), avec l'aménagement d'une voie d'accès à la zone économique du Bresson.**

*Délibération adoptée à l'unanimité*



## Naissances

Le 14 décembre 2013 : Lina MACALUSO  
 Le 21 décembre 2013 : Alexis PINTRAND  
 Le 4 janvier 2014 : Ethan STEFFEN DEHEZ  
 Le 22 janvier 2014 : Charlotte VACHER  
 Le 31 janvier 2014 : Ettore BERTHOLLET

Le 5 février 2014 : Mathieu ALVAREZ  
 Le 17 février 2014 : Romain BLANC  
 Le 10 mars 2014 : Manon DAUCHEZ  
 Le 10 mai 2014 : Gabin CHAMPIOT LONGUET  
 Le 21 mai 2014 : Arthur SADOUX  
 Le 2 juin 2014 : Kelly MERLIN  
 Le 4 juin 2014 : Inès SCARINGELLA

## Mariages

Le 12 avril 2014 : Karine SCOTTO et Patrice MAGNON  
 Le 2 mai 2014 : Carole VIGUIÉ et David NEEL  
 Le 3 mai 2014 : Stéphanie RISSOAN et Théry PERSYN  
 Le 7 juin 2014 : Clémentine SERT et Mickaël ROBERT

## Décès

Le 6 décembre 2013 : Adrien MOSER  
 Le 7 décembre 2013 : Yvette TORRENT veuve BARTETTE  
 Le 18 décembre 2013 : Jeanne THEVIER

Le 22 décembre 2013 : Gabriel BERLIOZ  
 Le 26 décembre 2013 : Claudius OCTROIS  
 Le 30 décembre 2013 : Georges REVERDY  
 Le 2 janvier 2014 : Noëlla SILVESTRINI veuve CARRE  
 Le 2 janvier 2014 : Henriette BAILBE veuve BERTHIER  
 Le 6 janvier 2014 : Yvette GIMENEZ veuve HANSLI  
 Le 7 janvier 2014 : Natalina MARCHI veuve SAMMURI  
 Le 13 janvier 2014 : Alice CARTIER-MOULIN veuve RENCURET  
 Le 16 janvier 2014 : Joseph FRESNE  
 Le 9 février 2014 : Gino LUCCHINI  
 Le 22 février 2014 : Germaine BOUTIN veuve LENGRAND  
 Le 3 mars 2014 : Giacomo GHERARDI  
 Le 6 mars 2014 : Guérino MIOTTO  
 Le 31 mars 2014 : Arlette FOUCAULT veuve RUEL  
 Le 9 avril 2014 : Antoinette GRIMA épouse GONDRAND  
 Le 17 avril 2014 : Lucie FILISETTI veuve CHARLES  
 Le 23 avril 2014 : Marie PLACE veuve GIRAUBIT  
 Le 21 mai 2014 : Andrée REYNAUD  
 Le 8 juin 2014 : Céleste VILLARD



# Petites Annonces

## Accueil des nouveaux arrivants

Le maire, Laurence Théry et le conseil municipal du Touvet sont heureux de vous rencontrer

**le samedi 6 septembre**

à 11h00, salle du conseil de la mairie.

## Forum des associations

Samedi 6 septembre, de 14h00 à 18h00 - salle du Bresson

Les associations présentent leurs activités, venez assister à leurs démonstrations.

Apéritif de clôture à 17h30

## Horaires d'ouverture de la piscine de Saint-Vincent de Mercuze

Juillet et Août : tous les jours de 10h à 19h - Nocturne : tous les mercredis de 20h à 22h30 (sauf intempéries)

Tarifs (gratuit pour les moins de 4 ans) (Règlement : les chèques vacances sont acceptés)	Enfants de 4 à 14 ans	Adultes
Carnet 10 entrées	12,00 €	24,00 €
Entrée individuelle	1,50 €	2,80 €
Abonnement mensuel	17,00 €	34,00 €
Abonnement saisonnier	27,00 €	44,00 €
Nocturne	1,00 €	2,00 €
Carte familiale (pour les habitants des communes de Saint Vincent de Mercuze et de Sainte Marie d'Alloix)	70,00 €	
Carte familiale (habitants de La Flachère, Le Touvet)	100,00 €	

## Regards sur...



### MONT AIGUILLE 2086 m

MONT AIGUILLE  
2086 m.

Avoir une approche de la montagne  
Regards de guide, prussik, sangle,  
de la sur une colleuse, de la sur de la

Le M<sup>n</sup> aiguille a 37 voies de PR (au difficile) à ED (extrêmement difficile) en Rodeo,  
les difficultés sont en degré de 1 à 6 chacune choisie en 3 parties : inférieur  
moyen et sup. Le 1<sup>er</sup> degré serait la norme en montagne et le 6<sup>ème</sup> sur la limite  
des possibilités humaines. Plus difficile il faut passer du libre à mains nues  
à utilisation d'artificiel : fixation d'ancres, techniques de cordes de 3 barreaux  
rigides) à récupérer pour refixer plus haut. 37 x 3 = 4 degrés. A 4 (artificiel  
à 2 (artificiel) 3 (très difficile) Au (extrêmement difficile) révolution au 8<sup>ème</sup> degré 5 A.

La voie normale, peu difficile  
passée en partie derrière la Vierge

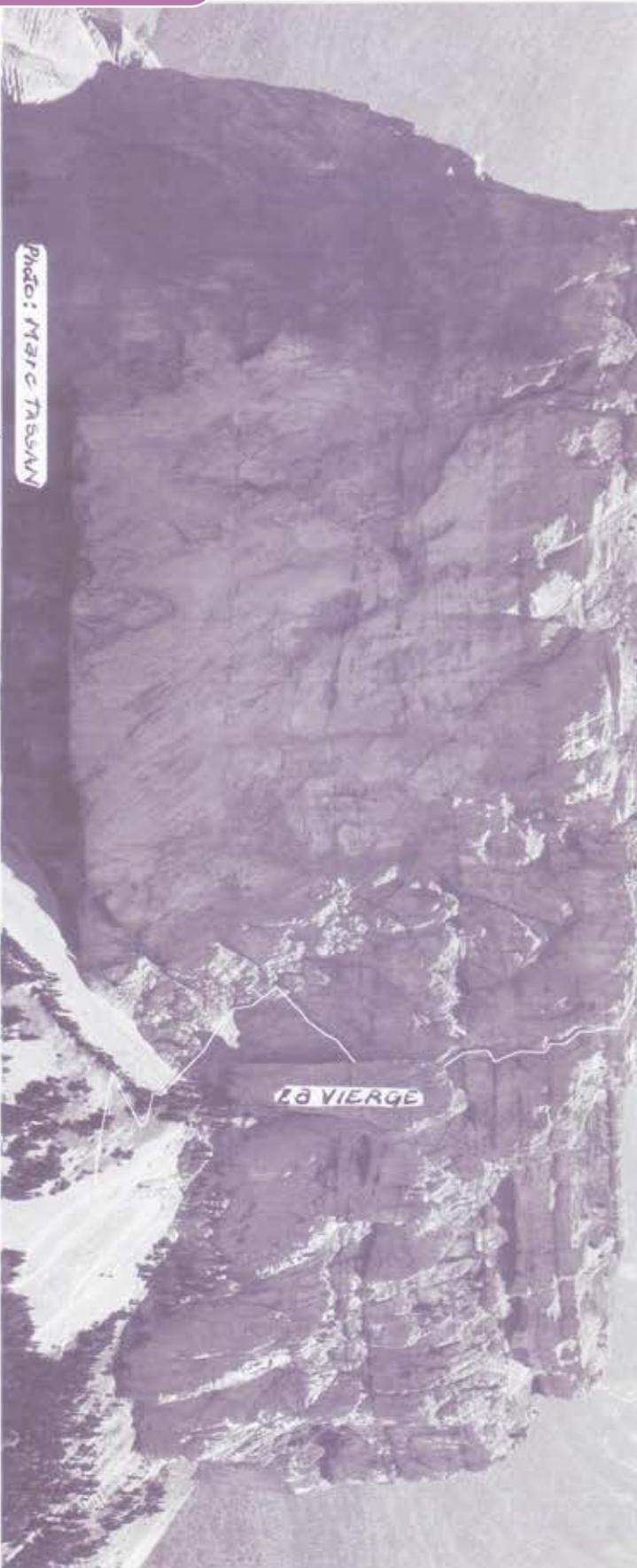


Photo: Marc TRAVAN

Pour la voie normale du Mont Aiguille  
tel. Météo montagne 08.99.71.02.38  
Traverser à MICHEL LES PORTES,  
La route, le chemin d'escalier sont  
bien, dès que ça monte hoch, ça descend  
à travers les vides en groupe, le sentier  
conduit à la voie, normale donc  
à gauche de la Vierge, cette voie  
à été ouverte en 1992 par le  
commandant Antoine de Ville et son

équipier, Le roi Charles III lui a  
ait ordonné de vaincre ce mont  
inaccessible... (37 voies ouvertes)  
cette V<sup>n</sup> est classée peu difficile,  
de 1<sup>er</sup> à 2<sup>ème</sup> degré, accessible à tous  
C'est un chemin de chèvres très sec,  
risqué par des gros cables, chaînes,  
anneaux. Avoir brodequins, casque  
et 3 à 4 anneaux de sécurité par car  
de 50 cm, à toujours avoir en

bandoulière pour dessous les bretels  
les du sac, 3 à 4 mousselines, une  
cordes de 9x40 m. Assure l'endu très  
court, faire que les anxieux les  
moins expérimentés puissent aussi  
tranquillément se sécuriser pour  
assurer les autres (3 maxi par cord).

À l'approche du sommet, la che-  
minée n'a pas de virage, pour  
câbler les pierres que les jeunes  
font fortir, ces pierres sont  
mortelles, donc attendre... !  
Il arrive de faire demi-  
tour juste avant la sortie... !  
Attention de tous ne jamais  
faire partir une pierre...  
Bonne journée, c'est splendide.  
Nous faire savoir si c'était bien.  
Gilbert VIGAT et MACHKA  
04 76 13 44 73, beaucoup !

**Le risque :** L'absence de difficulté donc  
de point d'encrage constitue plutôt un danger,  
même en terrain facile, un faux pas, une glissade  
sur l'herbe peut être fatale...  
En général, les très jeunes enfants sont  
inconscients du danger.

Terray et Martinelli ont glissé dans  
l'herbe alors qu'ils venaient de sortir de l'ED,  
la plus difficile du VERLORS (ils sont morts)  
La randonnée fait 1500 morts chaque été,  
plus que dans les parcs et R<sup>n</sup> le mon les gens.  
La randonnée, c'est 2000 interventions...